

L'ANCIEN CHATEAU DE MAURON

Son emplacement — Son histoire — Le lieu de la bataille

AVANT PROPOS

Quelques historiens se sont trompés ou, plutôt, ont fait confusion, en parlant du château de Mauron dont nous entreprenons l'histoire.

C'est ainsi qu'Ogée, dans son *Dictionnaire de Bretagne*, publié en 1780, dit qu'il se trouvait au Plessis et appartenait à M. d'Andigné.

Quand Ogée écrivait, le Plessis s'appelait bien « le Plessis-Mauron ». Mais il n'était devenu le centre de la seigneurie de Mauron que depuis mai 1655, lors de l'érection de la terre de Mauron en baronnie, avec le Plessis pour chef-lieu. Avant cette date, il n'était que « le Plessis » en Mauron.

Il était d'ailleurs de construction récente, comme on peut le constater aujourd'hui encore, avec sa façade grecque, style renaissance.

M. Cayot-Delandre, dans son « Morbihan » place la bataille de Mauron près du Bois de la Roche et, par voie de conséquence et s'appuyant sur Ogée, met également au Plessis le château autour duquel a eu lieu le combat célèbre de 1352.

Mais, d'après tous les historiens bien renseignés et une tradition constante et générale, le premier château de Mauron avait été bâti au lieu dit « de Brambilly », sur le chemin de Mauron à Saint-Léry, près de la rivière de Doueff, comme nous nous proposons de l'établir,

Mais auparavant, il est nécessaire de faire remarquer que les historiens, en raison de la position, identifient le château de Mauron avec celui de Brambilly et qu'ils le désignent sous ces deux dénominations indifféremment. Tantôt ils disent « Mauron » tantôt « Brambilly » quelquefois « la place de Mauron » pour le château lui-même, comme le font les historiens, par abréviation, en parlant d'un lieu fortifié.

C'est ainsi que d'Argentré, racontant la bataille de Mauron, écrit : « Faisant leur chemin, ils se logèrent à Mauron près le château de Brevilly » (édition de 1582), Dom Morice dit en parlant du même fait : « le chevalier de Bentley, commandant en Bretagne pour le roi d'Angleterre, s'empara du château de Mauron (t. I, p. 282). M. de la Borderie est plus précis : « Guy de Nesle, informé de la venue de Bentley, n'hésite pas et marche *droit à Mauron*. A peu de distance de cette ville, il trouva l'ennemi près d'un *château ou manoir appelé Brambilly* » (*Hist. de Bretagne*, t. III, p. 531 et 532).

L'abbé Oresve, dans son histoire de Montfort, p. 137, dit : « Duguesclin alla ensuite mettre le siège devant le château de Mauron qui subit le même sort : les bâtiments étaient au lieu de *Brambilly*. »

Dans l'aveu de la baronnie de Mauron en 1665, Jean de Bréhand et Maurille son fils disent : « Le château du Plessis, siège de la baronnie, qui a remplacé (comme siège, en 1655) un ancien château dont les vestiges sont connus sous le nom de château de Brambilly, (archives de la Loire-Inférieure, série, B. 1970). Et encore : la très ancienne carte et « description du pays Armorique à présent Bretagne », publiée par M. Quellien, dans « *La Bretagne Armoricaine* », nomme Mauron et le place parmi les vieux châteaux du pays, entre deux cours d'eau, avec une vue d'ensemble.

Enfin, dans le pays de Mauron, on l'appelle « Brambilly » et on dit toujours qu'il a été habité par *Jean de Brambilly* qui a laissé une réputation exécrationnelle et toujours vivace.

Les bonnes femmes de Mauron et les vieilles filles en disent des horreurs et se pâment d'indignation rien qu'au souvenir de ce personnage malfaisant qui probablement n'a jamais existé.

Elles racontent qu'il avait une vieille servante, très laborieuse, qui travaillait toute la journée mais se couchait de très bonne heure.

Or, un jour, son maître lui dit : Pourquoi vous couchez-vous si tôt ? elle répondit : Quiconque est né de Dieu travaille le jour et dort la nuit. A ce compte-là, dit Messire Jean, je ne suis pas né de Dieu, mais du diable, puisque je dors le jour et travaille la nuit. Etant enfant du diable, celui-ci vint le chercher un soir qu'il contemplait le ciel étoilé par les fenêtres de son château et l'emporta on ne sait où, son château tourbillonna et disparut, en terre disent les uns, dans l'air, prétendent les autres. Après cela, est-il étonnant que nous n'en ayons pu en retrouver les fondations.

Après tous les témoignages que nous venons de rapporter il nous est bien permis, nous le croyons du moins, de conclure à l'identité du château de Mauron et de celui appelé (Brambilly) et par là même de rejeter l'opinion de M. Ropartz qui veut qu'il y a eu deux châteaux distincts, celui de Mauron, qui devait se trouver dans l'intérieur de la ville et celui de Brambilly, près du pont, sur le ruisseau de la Ville-Davy ou Brambilly. Il n'est pas probable que Mauron ait été ville fortifiée ; cependant, au moment de la bataille, elle pouvait, comme dit un historien, avoir été fortifiée réellement mais sommairement ; une rue porte encore le nom de « porte d'En Haut » et il y a « la rue de Bas » ; cependant nulle trace de murs et d'ouvrages indiquant une ville close ; nulle trace, nul souvenir d'un château autre que celui de Brambilly, qui était à proprement parler « le château Mauron ».

PREMIÈRE PARTIE

L'EMPLACEMENT DU CHATEAU

LE LIEU DE BRAMBILLY.

Brambilly se trouve sur la route de Mauron, à Saint-Léry et occupe un emplacement assez considérable le long de la rivière de Doueff, du ruisseau de la Ville-Davy et de la colline à gauche en allant vers Saint-Léry.

Cette étendue de terrain est presque entièrement sur la commune de Saint-Léry. Lors de la confection du cadastre, trois pièces (1) seulement portaient le nom de Brambilly dans la commune de Mauron, et quelques prés avoisinent le pont de Gael.

Or, *Bran* veut dire *colline*, hauteur, quelquefois *moulin*.

D'après M. Le Mené (*Histoire des Paroisses*, art. Brandivy) Bré-ivy ou Bréd-ivy, aujourd'hui Brandivy signifierait *colline* d'Ivy, moine et diacre breton, venu en Armorique vers 686, et en l'honneur duquel on construisit, sur une hauteur, une chapelle en la paroisse de Grand-Champ. Or Bré et Bran ont la même signification d'après tous les celtisants ; en outre, on remarquera que d'Argentré écrit : « Brévilly ». Cette dénomination convient parfaitement à l'endroit, comme on peut le voir de ses propres yeux. Selon M. Sigismond Ropartz, écrivain et historien distingué, dont le corps repose au cimetière de Mauron (il était le beau-frère de M^{lle} Virginie Danion, fondatrice de l'Institut de l'Act on de Grâce), cet endroit devrait la dernière partie de son nom à Bily, chapelain de *Moronœ*, épouse du roi de Gael (Judicaël) et de Bretagne qui y aurait bâti un ermitage, d'abord pour lui-même, puis pour le moine Elocan et finalement donné par Judicaël à Saint-Léry. Nous rapportons ce sentiment sans y attacher

(1) A savoir : 1° Le champ de Brambilly, n° 975 sect. Q. ; 2° le champ du Haut de Brambilly, n° 275 bis ; 3° le champ d'Abas, n° 978 ; 4° les prés de Brambilly, n° 980, le tout d'environ 4 journaux. En Saint-Léry l'étendue est beaucoup plus considérable, plus loin, c'est la Grée-Haga.

d'importance, car le lieu donné à Saint-Léry n'est autre, dit l'histoire, que le Saint-Léry d'aujourd'hui.

Faut-il aussi prendre au sérieux ce que dit « le *Courrier Breton* » du 19 octobre 1913, qui avance ceci : « ce château construit « à la Butte aux pierres », non loin du bourg actuel, s'appelait « Bresvilly », car il ajoute, sans fournir de preuve, que ce château fut donné à l'abbaye de Montfort en 1152 et qu'il en est fait mention dans la charte de 1152, ce qui n'est pas exact.

L'EMPLACEMENT.

C'est là le point capital et celui qui est le plus intéressant. Comme le dit M. Marsile dans son rapport à la Société Polymathique (*Bulletin* de février), depuis longtemps nous avons l'idée d'essayer de retrouver l'emplacement même du château de Mauron.

D'après une tradition constante et l'histoire, nous savions qu'il était situé à Brambilly. Mais, dans quel endroit exactement ?

Sur ce point, il y avait divergence dans la tradition. Quelques-uns, en petit nombre, le plaçaient sur la crête de la butte, au-delà du pont, à gauche en se rendant à Saint-Léry. D'autres, plus nombreux, le voulaient au paty de Brambilly, c'est-à-dire sur le terrain vague qui se trouve des deux côtés du pont, mais particulièrement sur le côté vers Saint-Léry, adossé à la pâture que l'on y voit encore. Enfin, le plus grand nombre, et, nous pouvons bien dire, les mieux renseignés, le voulaient sur la rivière de Doueff, à l'endroit où nous avons pratiqué des fouilles, au numéro 149 du plan cadastral, section unique, de la commune de Saint-Léry.

LA PIÈCE DU CHATEAU.

Pour nous guider nous avons la tradition et des documents écrits.

La tradition. — Elle nous est donnée principalement par M. l'abbé Piéderrière qui l'a transcrite dans son cahier « de Saint-Léry » qui se trouve toujours entre les mains du recteur de cette paroisse. M. Piéderrière était originaire de Mauron, né au village de Mauny et très à même de connaître et d'apprécier

les traditions locales. Il fut installé recteur de Saint-Léry le 1^{er} octobre 1863 et commença le jour même de son installation à prendre et rédiger des notes sur sa paroisse et celles environnantes. En tête de son cahier il a écrit « commencé le 1^{er} octobre 1863, jour de mon installation comme recteur de Saint-Léry et fini le 5 décembre 1864, jour de mon départ comme recteur de Saint-Gravé. » Il est mort chanoine honoraire et curé-doyen de la Trinité-Porhoët. Ancien vicaire de Noyal-Muzillac, il a laissé sur cette paroisse des notes très intéressantes. Il y a de lui plusieurs cahiers de notes historiques qui dénotent un chercheur infatigable et avisé.

A notre avis, il n'a pas été apprécié à sa juste valeur. Voilà pourquoi nous voulons ici lui payer un juste tribut de reconnaissance et d'hommage, au nom de tous ceux qu'intéresse l'histoire de notre petit pays.

Voici donc ce qu'il écrit à propos de l'emplacement du château de Mauron à Brambilly. « La tradition porte que le combat aurait été livré dans la grande prairie de Lorme ou Lourme, et que le *château de Brambilly* se trouvait au bas de la petite rivière de Doueff...

Les anciens du pays montrent le lieu du château dans une prairie qu'on vient de labourer pour en faire un champ de labour, pour le moment du moins, et prétendent y *avoir vu des débris*. J'ai vu quelques vieillards qui me le contaient. Maintenant on ne voit rien. » Or, c'est précisément dans cet endroit que les fouilles ont eu lieu et amené la découverte de douves larges et profondes, dans la partie même qui fut en labour pendant quelque temps, puis abandonnée comme improductive. Les fermiers qui l'ont cultivée vivent encore (c'est Jean Hautpas et Eugénie Jugel sa femme, qui habitent près du cimetière).

Celle-ci, dans sa jeunesse, nous a-t-elle raconté, allait souvent mener ses vaches paître « à Brambilly dans le *château* » par un chemin qui prenait sur la route de Saint-Léry, au haut de la pâture, et qui se trouve marqué au cadastre. Ce chemin a disparu presque totalement depuis la construction de la ligne et enclos par Joseph Pinsard, du bourg de Mauron.

A cette époque, la partie des douves, qu'on appelait « précipice », était plus visible qu'aujourd'hui. En labourant on y jetait les pierres et autres débris pour les combler. Malgré tout elles sont restées apparentes dans leur partie ouest.

Recueillant aussi la tradition, M. l'abbé David, dans son cahier de Paroisse, écrit p. 19 : « Il y a une trentaine d'années, en 1870, on voyait encore, sur l'emplacement assigné au château, des fossés peu profonds, à moitié comblés. Lorsque le château fut détruit, on ne sait à quelle époque, les matériaux qui en provenaient servirent, dit-on, à bâtir quatre logis du village de la Ville-Cognat, près du bourg de Saint-Léry.

Interrogé par nous le 7 septembre 1913, Mathurin Davoine, de Saint-Léry, nous a assuré avoir entendu dire à son père, qu'il avait emporté de la pièce de Brambilly de gros morceaux de bois en forme de poutres, et aussi vu les douves remplies d'eau.

Enfin, la famille Bouchard, une des plus anciennes et des plus notables de Saint-Léry, a toujours cru, d'après les dires des anciens et des leurs, que le château de Brambilly se trouvait dans la pièce susdite.

TÉMOIGNAGES ÉCRITS.

M. Piéderrière dans son cahier s'exprime ainsi : « M. Rosenzweig (l'archiviste distingué du Morbihan, dont les travaux sont si appréciés et méritent de l'être) et moi, avons trouvé aux archives de la maison des Boyer en Mauron un acte de vente de 1535 portant que Guillaume Perrot avait acheté une pièce de terre située à Brambilly et nommée *la pièce du château*, contenant environ huit journaux et demi, joignant d'un côté la rivière de la Doueff et d'autres parts aux terres de *Legendre* et *Cayot*. »

Cet acte de vente passa du Boyer au château du Lou et fut enregistré, dans l'inventaire des archives de cette maison, par M. le marquis de l'Estourbeillon. C'est là que nous l'avons trouvée et actuellement elle est entre nos mains. Nous en donnons la partie essentielle :

« Du 10^e avril 1535. Par nostre court de Gael... devant nous... Jehan du Bouyer, escuyer sgr de Launay, a baillé, transporté... a Guillaume Perrot dict Fouquet acceptant pour luy et ses hoirs.

Savoir : est une pièce de terre tant en prés que *aultres terres* situés à *Brambilly*, nommés *la pieze du chasteau*, contenant environ trois journaux et demi de terre joignant d'un *costé et bout* a la ripvière de Doueff et d'autre costé à terre à la veuffe feu Jehan Legendre et ses enfans et par androits a terres de Yvonne ?, Cailot.

Item, une autre pieze de terre size près la dicte pieze de terre cy-dessus déclarée contenant environ deux journaux de terre joignant d'un bout la terre a la dicte pièce et d'un costé a la dite ripvière de Doueff; d'autre bout a terre a Pierre Tiratelle (1) et sa femme et d'autre costé a terre à Louys Dufresne (2) et sa femme.

Enfin une autre terre située à Brambilly, d'un demi-journal, sur le chemin de Mauron à Brambilly et joignant au dit Dufresne et femme. — Le tout moyennant : 1° Une rente de 20 sous et l'obéissance; 2° Une rente de 15 sous par an avec la dtme et l'obéissance à la coutume.

Le tout devait faire partie du grand rôle que le dit sieur de Launay avait en Mauron et à son petit rôle de Brambilly. Enfin il est dit que ces terres provenaient de la succession de Philippe du Bouyer (Boyer) (3).

Néanmoins, dans les rôles du dit seigneur que nous avons trouvés au Boyer, il n'est pas question des rentes constituées sur Guillaume Perrol et ses héritiers. Il est donc à croire qu'il y a eu « franchissement » c'est-à-dire que le capital a été versé à une époque inconnue et qu'ainsi les rentes ont disparu.

L'acte susdit est signé de deux notaires.

Il s'agit maintenant de voir si « la pièce du château » est bien située à l'endroit supposé du château de Brambilly.

Or, dans l'aspect actuel des lieux, il n'est pas douteux que c'est bien là. En effet « la pièce du château » touche d'un bout et côté à la rivière, et d'autre part aux héritiers Legendre; la pièce voisine touchait à la rivière et à Tiratelle et Dufresne.

Or, nous avons trouvé dans les papiers de la Ville-Davy des aveux qui nous donnent la position des terres appartenant aux Legendre.

Ce sont des aveux rendus à la seigneurie de *la Folie*. Cette seigneurie avec « le lieu, maison et métairie » avaient été vendus, par acte du 4 février 1622 par Jacques de Condest et Guille-

(1) Les Tiratelle habitaient le village du Grétay.

(2) Les Dufresne demeuraient à Saint-Lery, un quartier s'appelle encore (Lefresne).

(3) Philippe du Boyer vivait en 1500. — Par acte du 27 septembre 1528 « Philippe du Bouyer, escuyer, seigneur du dit lieu, acheta d'avec Jehan Hersart, escuyer, seigneur du Vau-Couronne, plusieurs rentes en Mauron, Saint Brienc et le Bran » Archives du Boyer. Jehan Hersart avait pour procureur et chargé d'affaires, Guillaume de Pontcalleuc.

mette de Craon sa femme, demeurant au Manoir de Craon, paroisse de Comblessac, à Jean de la Haye, seigneur de la Ville-Davy, ainsi que le rôle et bailliage de la Folie s'étendant aux paroisses de Mauron et Saint-Léry pour la somme de 6.300 livres tournois.

Julien de la Haye fit bâtir une chapelle près de la maison, demanda et obtint la permission d'y faire célébrer une messe les dimanches et fêtes, après autorisation de M. Chesnart, recteur de Mauron, en date du 5 février 1662.

Tenue Legendre. — Les terres vendues touchaient donc à Legendre. Or nous voyons que les terres appartenant aux Legendre se trouvaient sur la rivière de Doueff, appelée aussi rivière de la Grée-Haga ou du Pont-Lessio et le ruisseau de Brambilly, depuis le pont du dit ruisseau jusqu'à la rivière.

En voici quelques preuves : (18 février 1630) « Bertrand Gallon et Georgine Percherel sa femme, demeurant aux Fumardes ; Philippe Bonnamy, fils de Jean et de feu N. Gicquiaux ; François Legendre, demeurant au bourg de Mauron avouent à Jean de la Haye (pour la tenue Legendre située en Mauron) savoir : le pré de Brambilly contenant 8/50, joignant d'un côté au ruisseau de Brambilly et aux hoirs de Jean Morin et Jean Allain, d'autre bout *au paty* de Brambilly ; pour un autre pré joignant aux enfants de Jean Allain et d'autre part à la rivière de la Grée-Haga (la Doueff). »

En 1625, la tenue Legendre valait 32 sous ; les consorts étaient : Bertrand Gallon et Georgine Percherel ; René Gicquiaux ; François et Georgine Legendre ; Prudence Legendre ; Philippe Bonnamy ; Etiennette Trégouet.

Le 21 mai 1632 : Guillaume Legendre et Guillemette Bonnamy sa femme et Grégoire Legendre font aveu pour la *tenue Legendre* appartenant au dit Guillaume.

Elle consistait en une quantité de terre nommée le pré de Brambilly de 9 50 joignant à la dite Bonnamy (1) et au « Raz de Brambilly » ; la dite Bonnamy avait une quantité de ce dit pré de Brambilly contenant 2/50 joignant au dit Legendre et aux enfants de feu Guillaume Allain.

Le 22 avril 1662 ; François et Grégoire Legendre ; Philippe Bon-

1 On remarquera ce nom de *Bonnamy*, dont nous parlerons bientôt.

namy et Gicquiaux, demeurant au bourg ; Jean Legendre, demeurant à la Touche-Régaud ; Bertrand Gallon, aux Fumards avouent pour « une pièce de terre appelée le pré de Brambilly, contenant $8/50$ et $3/4$ de cinquante joignant d'un côté au ruisseau de Brambilly et aux enfants de la veuve de feu Jean Allain, pour une pièce de terre aussi appelée le pré de Brambilly, joignant à l'autre pré et au ruisseau... »

Il résulte de ces divers aveux que les biens des Legendre se trouvaient sur le ruisseau de Brambilly et comme ils bornaient la pièce du château, il faut conclure que cette pièce touchait aussi au même ruisseau du côté de Saint-Léry.

L'ACQUÉREUR DE LA PIÈCE DU CHATEAU ET SES HÉRITIERS.

Guillaume Perrot du Fouquet, acquéreur des pièces de terre ci-dessus dénommées, était originaire de Mauron ou de Saint-Léry et habitait la Ville-Cognat près de Saint-Léry. Un de ses enfants Pierre Perrot batit la maison qui appartient aujourd'hui aux Eustache, conservée en partie et où l'on voit une pierre qui porte l'inscription suivante : « P. Perrot 1585. » Elle était dans la forme de maison bourgeoise telle qu'on en voit beaucoup dans la ville ou bourg de Saint-Léry (1), large porte d'entrée, plein cintre fenêtré et petite avec barres de fer. La tradition dit qu'elle fut bâtie avec les pierres du château de Brambilly, ce qui ne peut étonner personne, étant donné que les Perrot avaient l'emplacement dudit château.

Or nous trouvons une preuve très forte et absolument concluante dans ce fait que le terrain acheté en 1535 par Guillaume Perrot et dont une partie se nommait « la pièce du château » est resté dans sa famille, et tout spécialement encore le n° 149, c'est-à-dire l'enceinte du château, jusqu'en 1901.

Nous donnons ici la suite brièvement :

1535 : Guillaume Perrot, acquéreur.

Il eut pour fils Pierre et Gilles.

Pierre eut Olivier (17 mai 1595).

Gilles eut François (20 février 1598).

(1) En parlant de Saint-Léry, les actes disent tantôt « ville » tantôt « bourg ». La charte de 1152 (celle-là authentique) où sont énumérées les terres, maisons, etc. données à l'abbaye de Montfort dit : « le bourg de Saint-Léry ».

1634 : M^e Pierre Perrot, sieur de la rue du Val.

1640 : Guillaume Perrot (1) et Françoise Boschier ont Guillemette Perrot, baptisée en février ; celle-ci épousa, à Mauron, le 8 février 1663 M^e François Morin, du bourg de Mauron ; et en 2^{es} noces le 27 juillet 1682 Julien Duclos.

20 mai 1688 : Marie Perrot, dame de la Moinerie (2), épouse à Mauron Julien Bonamy, sieur des Hauts-Champs, en Mauron, près la Touche-aux-Bouviers ; de ce mariage : Julien Bonnamy, baptisé en février 1690 ; il est désigné comme sieur de la Ville-Cognat ; Joseph le 16 février 1691.

Julien Bonnamy, sieur de la Ville-Cognat, épouse à Mauron le 21 novembre 1719, demoiselle Gilette Bonnamy, dame de Bellanger, fille de M^e Mathurin, sieur de la Mariais, notaire royal et apostolique et de dame Anne Salmon, elle avait été baptisée le

(1) Cette famille Perrot s'est divisée en deux branches principales : ceux de la Ville-Cognat et Saint-Léry et ceux dits « de la Ville-Froger » ferme noble en Mauron, sur l'Yvel.

Perrot de la Ville-Froger : 16 juin 1654, Pierre Perrot, sénéchal de Mauron, enterré dans l'église de Saint-Léry.

1675 : Jean Perrot, sieur de la Ville-Froger.

28 décembre 1676 : M^e Pierre Perrot déclare sieur de la Ville-Froger dans l'aveu de la seigneurie de Mauron, pour la Ville-Froger.

7 octobre 1643 : Baptême à Ploërmel de Joseph-Jacques Perrot, fils de René, sieur de la Ville-Froger, receveur des fermes du roi et de Louise de Kerangal.

27 mai 1766 : Mariage à Ploërmel de M^e Charles-François Dumay, sieur de la Morissais, avocat au Parlement et Françoise Perrot de la Ville-Froger, fille de feu noble homme René-Marie Perrot, sieur de la Ville-Froger.

9 mai 1786 : A Ploërmel, mariage de N. M^e Pierre-Toussaint Gaillard de Kerbertin, avocat, fils de feu Joseph-Toussaint et de Marie-Claude-Jacquette Dumay de la Morissais, fils de Charles-François et de Françoise Perrot de la Ville-Froger.

(2) Nous la croyons petite fille de Gilles, sieur de la Moinerie, dont la succession fut partagée le 28 septembre 1647. Perronnelle, sa fille épousa 1^o Philippe Bonnet, 2^o à Mauron, Raoul Caro. Marie Perrot avait la terre de la Ville-Cognat et son fils en prit le titre.

Les Perrot portaient : *de gueules à 3 têtes de bœuf d'or* (G. Le Borgne). Ils figurent aux réformations de la paroisse de Gahard. Ils s'établirent à Saint-Léry et Mauron, dès le XV^e siècle — le premier connu est — Allain qui vivait en 1467. André Perrot, en 1520 (Pierre, fils d'André, du bourg de Saint-Léry, acheta à Mathurin Berthelot et Françoise Perrot, sa femme, le fresche du Cauret près la fontaine de ce nom, au village de la Ville-Cognat (contrat du 6 septembre 1552. Par acte du 16 février 1550, André Perrot acheta de Dom Jehan Fontenay et Julien, son frère, le pré de Laugette, en Saint-Léry.

Communication de M. du Bois de Saint-Séverin ancien inspecteur de Postes.

M. du Bois de Saint-Séverin, descend des du Bois Jagu et par sa mère des Gaillard et par la même des Perrot.

2 septembre 1687. Ses père et mère habitaient le bourg de Mauron.

Joseph Bonnamy, fils de Julien et de Marie Perrot, sieur de la Ville-ès-Alot, fut sénéchal de Mauron et de l'abbaye de Paimpont, il épousa le 3 février 1731 Mathurine Allain, dame du Boisbilly en Gaël.

Du mariage de Joseph Bonnamy et Mathurine Alain naquirent :

1° Joachim, baptisé le 24 novembre 1731, il eût pour parrain M^e Joachim Alain, sieur de la Ville-au-Febvre, en Gaël, et pour marraine Marie Perrot sa grand'mère. Il épousa Prudence Pichot ; leur fille Marie-Joseph épousa Louis-Mathurin *Pacheu*, médecin. Il décéda à Mauron âgé de 67 ans le 27 février 1843 ; et Marie-Joseph Bonnamy, sa veuve, décéda le 17 mars 1845.

M^e Jean-Baptiste-Julien-Joseph Pacheu, procureur-fiscal de la baronnie de Mauron, épousa, le 17 juillet 1770 à Mauron, Anne-Julienne Chardevel, fille de noble homme Mathurin Chardevel, sieur de la Touche, brigadier de la maréchaussée de Ploërmel, et de Marguerite Salmon, veuve de M^e Guillaume-Clément Garel, avocat au Parlement, sénéchal de Gaël. Ange Pacheu mourut âgé de 56 ans, fils de Jean-Baptiste et de Marie Legeard, décéda le 9 août 1877, sa veuve Marie Launay fut enterrée le 11 septembre 1897.

En 1824, M. Pacheu était propriétaire de la parcelle de pré n° 145, avoisinante le n° 149 ; il la tenait de sa femme Marie-Joseph Bonnamy.

En 1833, le même n° 145 à M. Emile Pacheu, inspecteur des contributions directes.

2° Joseph Bonnamy, né en 1735, fut sénéchal de Mauron, sieur de la Ville-es-Alot, décéda à Mauron en 1809.

3° Jean-Baptiste Bonnamy naquit en 1737, avocat au Parlement, membre du district de Ploërmel, juge de paix, conseiller général du Morbihan, mourut à Mauron le 28 mai 1820, veuf de Angélique-Perrine-Hippolyte-Marie Périgault.

Anne-Marie Bonnamy, fille de Jean-Baptiste et Angélique Périgault, épousa à Mauron, le 28 novembre 1788, noble mattre Jérôme-René-Michel Le Béchu, sieur de Lohéac, de la paroisse de Broomes (armes des Béchu : *d'azur à 60 coquilles d'argent, 3, 2, 1*).

En 1824, le n° 149 appartient, dit le cadastre, à M. Béchu, à Rennes.

En 1870, à M. Béchu Edouard, avocat à Rennes.

En 1890, M. René-Marie Arnaud, directeur de l'enregistrement

En 1901 M^{lle} Marguerite Arnaud, sous la tutelle de M. Paul Arnaud, capitaine de chasseurs à pied à Amiens, vend le n° 149 à M. Auguste Bouchard, docteur médecin à Paris, originaire de Saint-Léry.

Voici comment le n° 149 était devenu la propriété des Arnaud.

Marie-Anne Le Béchu, fille de Jérôme et de Marie-Anne Bonnamy, avait épousé à Rennes, le 21 janvier 1822, M. René Arnaud, né à Nantes le 27 mai 1796.

De ce mariage une fille morte sans postérité et René Arnaud, né à Rennes le 23 décembre 1822, mort à Rennes le 3 mai 1892.

Il avait eu pour épouse Jeanne Desné de Chavigné de Planchoury, née le 9 février 1838, mariée à Tours le 21 juin 1862, morte au Mans le 11 décembre 1883, de ce mariage 10 enfants dont la dernière Marguerite (1), née au Mans le 24 novembre 1883, a vendu le n° 149 à M. Auguste Bouchard, qui est actuellement propriétaire de l'emplacement même du château de Mauron ou Brambilly.

LES DOUVES.

Depuis longtemps nous avions à cœur de trouver l'emplacement exact du château de Mauron que tous ceux qui en ont parlé déclaraient introuvable.

Guidé par les renseignements que nous venons de mettre sous les yeux du lecteur, nous nous sommes décidé, après en avoir reçu l'autorisation du propriétaire, à pratiquer des fouilles à l'endroit présumé du château, au n° 149 du cadastre de la commune de Saint-Léry. On les a commencées le 18 août 1913, reprises le 15 septembre, enfin terminées le 31 octobre. Elles consistent en tranchées faites dans les endroits non visibles de ce qu'on croyait être les douves du château, d'abord au nord, à l'est, enfin au midi ; de plus, deux larges tranchées à l'intérieur pour voir si on ne découvrirait pas des substructions, des restes de murs.

Sur le premier point, à savoir, l'existence de fossés comblés ou douves, nous croyons avoir réussi. En effet, tous les visiteurs ont pu constater que ces fossés avaient été comblés il y a des

1 Sœur cadette de M^{me} G. Larcher de la Villeosaye et de M^{me} Salmon de Laubourgère ou Laubaugère qui nous ont gracieusement communiqué les renseignements sur leur famille.

siècles, qu'ils avaient, du côté du nord, environ 2^m,90 de profondeur et environ 2^m,40 de largeur ; les douves du côté du midi sont plus larges ; elles mesurent 5^m,10 comme on peut s'en assurer en ce moment. Ces douves sont circulaires et, à la simple inspection de l'œil, apparaissent comme des douves ayant entouré un endroit fortifié.

Sur le second point, c'est-à-dire sur la question de savoir s'il restait des vestiges de murs, nous avons été moins heureux ; nous avons pu constater seulement par la nature du sol, que ces murs devaient avoir 2^m,40 d'épaisseur et 1^m,15 de profondeur.

Enfin par des sondages pratiqués çà et là, nous avons constaté que le château devait reposer sur un lit de quartz, assez solide, pour y établir un château-fort.

Délégué par la Société Polymathique du Morbihan que nous avons prié de venir visiter les travaux, M. Louis Marsille, vice-président, vint à Mauron le 15 décembre et examina attentivement les lieux.

Dans son rapport, publié dans le *Bulletin* de la Société, il dit entr'autres choses : « la prairie où l'abbé Le Claire croit retrouver la pièce du château est située à 400 mètres environ à l'est de la gare de Mauron, au pied d'une butte qui l'abrite à l'ouest. Elle est à l'est séparée de la petite rivière du Douef par une autre prairie.

« Les diverses tranchées dont j'ai pu examiner les déblais ont été percées jusqu'au sous-sol. Celui-ci est constitué par un schiste argileux verdâtre précambrien, recouvert de deux mètres environ d'alluvions anciennes avec gros cailloux de quartz roulés.

« Les tranchées extrêmes ont fait découvrir à 2^m,40 de profondeur au niveau du schiste, une couche de débris végétaux parmi lesquels on reconnaît notamment des feuilles et des branches de bouleau.

« Dans cette couche végétale on reconnaît une brique, une semelle de cuir cousti (1), des fragments d'un récipient en bois sorte de jatte (?), revêtu d'un enduit bleuâtre, des charbons, un morceau de bois plat arrondi, certainement travaillé et ressemblant à l'extrémité de la patte d'un aviron.

« *Incontestablement* donc ces fouilles prouvent l'existence d'anciens fossés comblés depuis longtemps et entourant une super-

(1) Un véritable soulier d'enfant d'une jolie forme.

fière de terrain de 40 à 45^m de diamètre ou de côté... » Il ajoute que les cailloux roulés appartiennent au sol et que leur présence s'explique tout naturellement. Mais nous devons ajouter que d'autres croient qu'ils ont été apportés là dans un but inconnu, vu qu'on ne les rencontre qu'à la surface, et seulement dans cet endroit de la prairie et qu'aux environs il n'y a pas de quartz. Quelques pierres trouvées dans les douves et fondations ont certainement été employées dans une construction, soit là, soit ailleurs.

M. Marsille termine ainsi son rapport : « En résumé, l'examen des lieux permet d'établir *avec certitude l'existence de fossés anciennement comblés* (1), mais n'autorise pas à conclure qu'ils entouraient *indiscutablement* un *ouvrage fortifié*. Sur ce *dernier point*, la parole est à M. Le Claire. »

Pour répondre à cette aimable invitation, nous nous empressons, comme c'était convenu d'ailleurs, de donner quelques éclaircissements qui établiront *indiscutablement* que les douves de Brambilly entouraient un ouvrage fortifié.

Tout d'abord nous ne saurions dire à quel moment elles ont été comblées. C'est le secret du temps et des hommes qui les ont fait disparaître. Il semble cependant qu'elles l'étaient en 1585 puisqu'il n'en est pas question dans l'acte de vente. Il paraît probable qu'elles avaient disparu en majeure partie longtemps auparavant, lorsqu'on a voulu utiliser le terrain pour en faire un pré.

Il reste à établir qu'elles entouraient « un ouvrage fortifié ».

S'il est vrai que ces douves entouraient le château de Brambilly, ce qui nous paraît incontestable, on doit admettre de prime abord, qu'elles entouraient « un ouvrage fortifié » puisque Brambilly était *un château* dans toute la force du terme, un vrai château-fort ayant une garnison, ayant tenu en échec pendant douze jours le duc de Bretagne en personne, Jean IV, en 1341, mis sur le même pied que Comper et Gaël, châteaux-forts reconnus par tous les historiens et traité comme tel par Duguesclin qui, le trouvant dangereux, le fit démanteler en 1373 à l'instar de Gaël et de Comper. De plus, les historiens nous disent, et M. de la Borderie dans son récit de la bataille de Mauron, que l'armée

1 Le voyage de M. Marsille à l'endroit de Brambilly ne comportait, dans notre pensée, que l'examen des fossés ou douves. Puisqu'il reconnaît que « l'examen des lieux permet d'établir avec certitude l'existence de fossés anciennement comblés ». Nous nous tenons pour satisfait.

de Jean de Montfort voulait s'appuyer sur lui, pour l'attaque de Ploërmel aussi bien que sur la ville forte de Malestroit. Il s'exprime ainsi :

« Là, il (Gautier de Bentley) prend et rase les bastilles (de Ploërmel) dressées l'année précédente devant la place; il la ravitaille et s'empare de la petite ville de Maunon (lisez château de Maunon) fortifiée par les Franco-Bretons, pour servir de point d'appui du côté du nord, à leur attaque contre Ploërmel.

Dom Morice est plus catégorique; il dit clairement qu'il s'agit du château de Maunon et non de la ville même : « Le chevalier de Bentley, commandant en Bretagne pour le roi d'Angleterre, s'empara du château de Maunon. » (P. 292).

Or les belligérants n'auraient pas songé à s'en emparer et à s'en faire un point d'appui si le château de Maunon n'avait pas été un vrai château.

Si donc, pour nous résumer, les douves de Brambilly entouraient le château de Maunon, elles entouraient, pouvons-nous dire, « un ouvrage fortifié ».

En second lieu, ces douves étaient larges et profondes; pourquoi les aurait-on ainsi faites s'il ne s'était pas agi d'un ouvrage à défendre contre des invasions toujours possibles. Partout où l'on voit de ces douves on peut dire qu'elles entourent ou entouraient un château. Les douves du château de Gaël n'étaient pas plus considérables et cependant personne n'oserait dire que Gaël ne fut pas « un ouvrage fortifié ». Que les restes des murs de Comper viennent à disparaître, si l'on conserve les douves, ce sera suffisant pour établir *indiscutablement* qu'elles entouraient un ouvrage fortifié.

Tout près de Maunon, en Saint-Brieuc, les douves du château de la Gabetière sont encore là et actuellement elles n'entourent qu'une maison bourgeoise bâtie au commencement du XIX^e siècle. Mais l'histoire et des documents que nous avons en mains nous disent qu'il y avait là, au moyen-âge, un château à pont-levis et tourelles.

A Couëdor, en Guer, des douves entourent une construction sans cachet et n'ayant aucunement l'aspect d'un château-fort. La forteresse elle-même a disparu et cependant rien qu'en voyant les douves on peut dire, quand l'histoire ne serait pas là, que Couëdor a été un château-fort.

Ainsi, de l'existence de douves féodales bien constatées, on

peut indiscutablement, croyons-nous, conclure à l'existence d'un « ouvrage fortifié ». Qui dit « douves » dit « défense ». Au moyen-âge ; elles constituaient, on le sait, une des meilleures garanties. Au surplus, nous avons déjà dit que Mauron était classé parmi les châteaux féodaux de Bretagne. Or, les douves entouraient ce château-fort. Donc elles entouraient *indiscutablement un ouvrage fortifié*.

Nous terminerons cette partie sur laquelle nous avons insisté, car au fond elle était la seule qui nous intéressât absolument, par discuter les objections qu'on a pu faire et qui ont dû être faites sur l'emplacement supposé du château en cet endroit.

1^o M. Ropartz et quelques autres ont pensé que l'établissement d'un château-fort dans une prairie, au pied d'une colline, dans un bas-fond, était contraire aux habitudes et traditions de l'époque. A cela nous répondons, avec tous les archéologues, qu'il n'y avait pas de règle générale, que chacun bâtissait son château au mieux de sa défense, tantôt sur les hauteurs, tantôt à mi-côté, tantôt sur un ou plusieurs cours d'eau. Gaël était bâti sur une rivière, dans un fond, comme Brambilly ; Comper sur un plateau entre plusieurs étangs ; la Gabetière, le Bois-Jagu, en terrain plat, Brambilly se trouvant entre deux rivières, adossé à une butte, dans un endroit isolé, marécageux, n'était pas dans une situation défavorable pour soutenir un siège, comme l'événement l'a prouvé.

2^o *Objection.* — On n'a pas trouvé de substructions. Or, il est impossible qu'on ait enlevé complètement les matériaux qui ont dû servir à sa construction. Donc, la preuve n'est pas suffisante.

A cela, on peut répondre : l'existence de substructions n'est pas *absolument* nécessaire pour établir l'existence d'un ouvrage quelconque, quand par ailleurs les preuves abondent.

Assurément il eut été désirable que les propriétaires de Brambilly eussent laissé quelques traces du château. Mais ne l'ayant pas fait, nous sommes dans l'impossibilité d'en fournir. Les pierres à bâtir sont rares dans le pays de Mauron et de Saint-Léry ; elles l'étaient encore davantage aux siècles précédents ; il n'est donc pas étonnant qu'on les ait enlevées complètement.

D'ailleurs, était-il construit en pierres ou en bois ? Beaucoup de châteaux du XII^e siècle sont en bois et Mathurin Davoine

nous a dit avoir entendu raconter à son père qu'il avait vu en lever de Brambilly plusieurs pièces de bois.

3° *Objection.* — L'espace restreint — on dit qu'un château-fort devait avoir plus d'espace, afin de pouvoir loger une garnison. — Mais, au XII^e siècle, un château-fort se composait de plusieurs enceintes et il n'y avait que la dernière, la principale qui fut entourée de douves; le donjon ou tour se trouvait là et n'occupait généralement qu'une petite superficie, comme on peut le constater par l'étude de l'architecture féodale.

D'après l'acte de 1535, la pièce du château contenait trois journaux et demi et la pièce voisine deux journaux, ce qui faisait cinq journaux et demi, presque trois hectares.

Or le château de la Gacilly et ses dépendances immédiates n'avaient que 3 journaux, comme le déclare un aveu du 10 juin 1526 : « le pourpres emplacement, mote, douves et appartenances du chasteau de la Gacilly avecques une maison estant au joignant avec un jardin derrière le tout d'un seul tenant, le tout des dites choses sont sous environ troys journaulz ». (Ancienne paroisse de Carentoir p. 203)... et cependant personne ne peut nier que le château de la Gacilly ne fut un château-fort.

Il en est de même de celui de Gael qui n'occupait pas un espace même aussi étendu, comme on peut le voir encore maintenant (1).

Enfin, dirons-nous, l'existence du château de Mauron à Brambilly et à l'endroit des douves retrouvées n'est pas un article de foi, on peut se sauver, sans y croire. Il n'en reste pas moins établi par des preuves plus que suffisantes et authentiques que là se trouvait le château de Mauron.

Aujourd'hui on peut s'étonner que ce château situé sur le territoire de Saint-Léry se soit appelé « château de Mauron ». Mais il en devait être ainsi. En effet, d'après M. de la Borderie (*Histoire de Bretagne*, t. II, p. 248 et suiv.) Saint-Léry et Saint-Brieuc fai-

1 En plus du château, il y avait des dépendances comme dans tout château féodal — et il est probable qu'elles s'étendaient assez loin. — En construisant le pont du chemin de fer on a trouvé une grande pierre de granit, taillée et avant servie dans une construction. On peut supposer et il est même probable qu'en cet endroit il y avait un bâtiment quelconque.

Voici ce que dit la déclaration faite en 1679 par Mathurin de Rosmadec, baron de Gaël : « le vieil chateau et emplacement d'iceluy, avec les douves, forteresse, la cohue halle, l'auditoire, tours et prisons au bout contenant environ trois journaux de terre... » (Archives de la Cour des Comptes, à Nantes).

saient partie, primitivement, du Plou de Mauron. Ce ne fut que longtemps après la fondation du monastère de Saint-Léry que cette église eût un clergé spécial et se vit séparée de l'église de Mauron.

Au IX^e siècle, lors de l'assassinat du prêtre Winegrial (vers 845), le monastère de Saint-Léry dépendait encore d'une autre paroisse, dit la Vie latine de Saint-Léry et l'oratoire est qualifié *Basilique*, ce qui ne convient qu'à une église de monastère pour la distinguer de l'église paroissiale.

Enfin la charte de la fondation de l'abbaye Saint-Jacques de Montfort (1352), relatant les donations faites à cette nouvelle abbaye, place le bourg de Saint-Léry dans la paroisse de Mauron. Généralement, le rédacteur de la charte énumère les donations par paroisse et les range sous la même dénomination.

Voici comment il s'exprime en parlant des fondations faites en la paroisse de Mauron, d'après la traduction de l'abbé Oresve, dans son histoire de Montfort, p. 111 : « *Dans la paroisse de Mauron*, Guillaume Sellier a fait don d'un champ avec l'agrément de ses maîtres et de ses fils. Revellon et Jarnogot, fils de Hamelin, ont donné un champ auprès de Musterbion. Raoul, fils de Jarnogot, a vendu sa maison de Chilèdre. Trescand, fils de Tual, a donné, avec son fils, trois maisons, *dans le bourg de Saint-Léry*. Jarnogod, frère de Démorand, a donné sa maison du Ferrier (la Ville-Février, dans la déclaration de 1678). En Saint-Maugand, etc.

Voici le texte latin : « *In parrochia de Mauron, Guillelmus Sellarius dedit campum, concedentibus filiis ac Dominis. Revellonus et Jarnogotus, filii Hamelin dederunt campum juxta Musterbio — Ra tulphus filius Jarnogoti vendidit casamentum in Chilidre — Truscand filius Tuali dedit cum filio suo tria casamenta in burgo Sancti Laveri Jarnogotus frater Demorandi dedit casamentum Fevreri...*

(Dom Morice, *Preuves I*, t. 1^{er}, col. 613 et suiv.).

D'où il résulte qu'au temps de la construction d'un château à Brambilly, ce terrain appartenait à la paroisse de Mauron. Voilà pourquoi il devait s'appeler et est appelé dans l'histoire *le château de Mauron*.

(A suivre).

L'Abbé LE CLAIRE.

L'ANCIEN CHATEAU DE MAURON

Son emplacement — Son histoire — Le lieu de la bataille

(Suite et fin) ¹

DEUXIÈME PARTIE

HISTOIRE DU CHATEAU DE MAURON.

Son origine est obscure, faute de documents certains qui nous mettraient à même de dire par qui il a été bâti et à qui il appartenait avant la guerre de succession de Bretagne. S'il faut en croire la tradition du pays, Mauron devrait son existence au saint roi Judicaël et son nom à sa pieuse compagne la reine Moronée. Le roi de Bretagne aurait bâti un castel non loin de Mauron sur l'emplacement duquel les seigneurs de Mauron auraient édifié le château dont nous avons parlé.

Si cette tradition dit vrai on pourrait admettre le sentiment de ceux qui pensent que ce château était du domaine proche du duc de Bretagne, ainsi que la seigneurie de Mauron tout entière. C'est l'avis de ceux qui rédigèrent l'aveu de 1665 (Archives de la Loire-Inf., B. 1970) et qui affirment que la seigneurie de Mauron appartenait en propre au duc de Bretagne, qu'elle est entrée par alliance dans la maison de Laval-Montfort, puis unie à la baronnie de Gaël et au comte de Montfort, ce qui est parfaitement exact.

De plus, un acte donné à Paris, en juin 1653, signé de Louis, roi de France et de Navarre, détachant la seigneurie de Mauron de celle de Gaël et l'érigeant en haute justice, dit que le duc Jean V donna la seigneurie de Mauron en dot à sa fille Isabeau, lors de son mariage avec Guy de Laval, seigneur de Montfort-Gaël-Vitré. Isabeau de Bretagne, fille de Jean et de Jeanne de France, fille de Charles VI, avait été mariée d'abord au duc d'Anjou, roi de Sicile, en 1424. Mais ce mariage fut déclaré nul par sentence de l'Evêque de Saint-Malo, Guillaume de Montfort, délégué par le Pape pour instruire le procès, rendue en avril 1430.

(1) Voir la *Revue* de juin 1914.

Le mariage de Guy de Laval avec Isabeau de Bretagne eut lieu à Redon le 1^{er} octobre 1430 et fut célébré par le même Guillaume de Montfort. A cette occasion, le Duc fit don à sa fille de 50.000 écus et le duc de Laval lui assura 5.000 livres de rentes sur les terres de la Roche-Bernard, de Lohéac, de Montfort et de Plélan (Oresve, p. 161), auxquelles il faut ajouter, de la part du duc Jean, la seigneurie de Mauron, et l'établissement d'un marché chaque semaine et trois foires par an, au bourg de Mauron (De Broussillon, *La Maison de Laval*, t. III.)

De ce fait nous pouvons conclure que la seigneurie de Mauron appartenait au Duc et aussi le château de Mauron, siège de cette seigneurie, dit l'aveu de 1665.

Un autre fait aussi significatif s'était passé en 1341. Le duc Jean IV, reconnu souverain du pays, fit une chevauchée à travers la Bretagne et se rendit maître des principales villes de « son duché ». Il soumit Brest, Hennebont, Vannes et se présenta devant Mauron, au même titre que devant les villes susdites. Il resta 12 jours en négociations, réclamant son bien. Le 13^e jour les Mauronnais se rendirent sous cette réserve que « si un autre apparaissait en Bretagne qui y montrât *plus grand droit*, les Mauronnais seraient envers Montfort quittes de leurs hommages ». C'est donc que les Mauronnais se croyaient sous la dépendance directe du Duc de Bretagne, ainsi que le château que le Duc réclamait. Mais, avant de le lui livrer, ils voulaient savoir s'il était le légitime Duc de Bretagne.

Mais n'appartenait-il pas primitivement à la famille qui portait le nom de Mauron ? Car il en existait une qui se perd dans la nuit des temps ? Ainsi Dom Morice, dans ses *Preuves* dit que Jean de Mauron parut à la montre de 1489 tenue à Dinan.

On trouve aussi Gauterius de Mauron, Garin de Mauron (Collection des Manteaux Blancs à Paris) sans date, mais entre 1164 et 1182 (Note de M. Arthur Apuril). Mais ces divers personnages étaient-ils seigneurs de Mauron, et habitaient-ils Brambilly ? On n'en sait rien.

Contrairement à l'opinion qui fait de Mauron une propriété du Duc de Bretagne, il y en a une autre qui soutient que Mauron et son château appartenaient, dès l'origine, aux seigneurs de Gaël, puis aux de Montfort-Gaël, c'est-à-dire depuis la fondation de Montfort en 1091 (M. Oresve, p. 97) par Raoul de Gaël.

D'après les historiens, Mauron faisait partie dès l'origine du comté de Montfort qui comprenait tout d'abord 40 paroisses et alors le château de Mauron aurait été la propriété des comtes de Montfort comme Gaël et Comper.

Lorsqu'il fonda l'abbaye Saint-Jacques de Montfort, en 1152. Guillaume permit à ses vassaux de faire des donations en faveur de cet établissement.

Or parmi les donateurs nous trouvons des gens de Mauron, autorisés aussi par leur suzerain, Pierre fils d'Urvoy le chasseur, Guillaume Le Sellier ; Revellon et Jarnogot, fils d'Hamelin ; Jarnogot, frère de Demorand qui donnent des terres et maisons à Monterblot, à Quilèdre et la Ville-Février. C'est donc que les sires de Montfort avaient des droits et des sujets en Mauron ; mais étaient-ils seigneurs-Suzerains ou seigneurs directs ? ce que nous avons dit plus haut permet d'en douter et alors le château de Mauron peut bien n'avoir pas été bâti par eux ni avoir été leur propriété.

L'auteur inconnu et qui, pour nous ne savons quelles raisons, n'a pas voulu se faire connaître, de l'article paru dans le *Courrier de Bretagne* du 19 octobre 1913, nous dit que ce château bâti à la « butte aux Pierres » fut donné en 1152 à l'abbaye de Montfort. Il néglige de dire par qui il aurait été donné, ce que n'aurait pas manqué de signaler la prétendue charte dont il parle. D'ailleurs nous ne voyons pas bien ce qu'en auraient pu faire les moines de Montfort ; c'eût été plutôt une charge bien lourde, d'ailleurs il est certain qu'ils ne l'avaient pas pendant la guerre de Bretagne, alors que nous les voyons déclarer, en 1678, qu'ils ont en Mauron un fief comprenant les terres du Désert, de la Bodinais, de Monterblot, de l'abbaye et de la Ville-Février qu'ils avaient reçu, en partie du moins, en 1152.

Il est regrettable que le correspondant anonyme du *Courrier* n'ait pas voulu produire ses preuves, comme nous l'en avons prié par l'intermédiaire du journal, ni même se faire connaître. On n'est pas moins sérieux, ni moins aimable.

Pendant la guerre de Montfort et Blois, Mauron et son château jouèrent un rôle important.

Pour l'intelligence de ce qui va suivre, il est utile de rappeler quelques faits concernant la succession de Bretagne.

Arthur II, duc de Bretagne, avait épousé en premières noces Marie, fille unique et seule héritière de Gui IV, vicomte de Li-

moges, morte en 1300, dont il eût : 1° Jean III, dit le Bon, son successeur ; 2° Gui, comte de Penthievre, dont la fille Jeanne épousa Charles de Blois ; en deuxièmes nocces, Arthur épousa Yolande de Dreux, comtesse de Montfort l'Amaury veuve d'Alexandre III, roi d'Ecosse, qui le rendit père de Jean de Montfort, le compétiteur de Charles de Blois à la couronne de Bretagne. Nous ferons observer que ce Jean de Bretagne, dit Jean de Montfort, n'a rien de commun avec les comtes de Montfort-Gaël ou Montfort-sur-Meu. Il était comte de Montfort l'Amaury (dans le département de Seine-et-Oise, arrondissement de Rambouillet) du fait de sa mère Yolande de Dreux, comtesse de Montfort, cette remarque est essentielle à retenir.

Jean III, frère germain du comte de Montfort, duc de Bretagne, mourut le 30 avril 1341, sans laisser d'enfants pour recueillir sa couronne. Haïssant sa belle-mère Yolande de Dreux, comtesse de Montfort, il désigna pour successeur Charles de Blois, époux de Jeanne de Penthievre, sa nièce.

Mais Jean de Montfort se crut, en vertu de la loi salique, en vigueur en France, seul héritier légitime du duché et il fut reconnu en effet duc de Bretagne à Nantes en mai 1341.

Aussitôt il se mit en devoir de soumettre les places fortes de Bretagne. Successivement il se rendit maître de Brest, Hennebont et Vannes et se présenta devant le château de Mauron, dont il connaissait l'importance au point de vue stratégique. « A Mauron, dit M. de la Borderie, t. III, p. 427, ce prétendant resta devant la place douze jours, employés moins en hostilités qu'en négociations. Le treizième il y fut reçu sous cette réserve que « si un autre apparaissait en Bretagne qui y monstret plus grand droit que lui, les Mauronnais seraient envers Montfort quittes de leur hommage. »

Il n'est pas dans notre plan de raconter en détail les faits nombreux de la guerre qui éclata entre Jean de Montfort soutenu par l'Angleterre et Charles de Blois, neveu du roi de France et soutenu par lui. Disons seulement que Charles fut battu à la Roche-Derrien en 1347 et emmené prisonnier à Londres à la suite de sa défaite.

En 1352, la guerre recommença par la faute du roi de France Jean II qui envoya en Bretagne Guy de Nesle sire de Nesle et d'Offremont, maréchal de France, investi dès ce mois de mars du titre et des fonctions de capitaine général et souverain pour le

roi de France des pays de Bretagne, du Maine et de Normandie, lieutenant de M. le duc et de M^{me} la duchesse de Bretagne, Charles de Blois et Jeanne de Penthièvre, ou Jeanne la Boiteuse sa femme.

Le maréchal d'Offremont concentra ses troupes à Rennes où il était dès le 15 avril, assiégea Fougères, sans résultat et se dirigea vers Redon, dans l'intention de gagner Malestroit pour de là rejoindre Ploërmel.

De son côté, Gautier de Bentley, général anglais, qui commandait les troupes de la comtesse de Montfort, partit de Brest, gagna Ploërmel et arriva à Mauron qui était alors au pouvoir des Franco-Bretons, pour servir de point d'appui du côté du nord pour son attaque contre Ploërmel.

A cette nouvelle, Guy de Nesle, laissant Malestroit et Ploërmel marcha droit sur Mauron et rencontra l'ennemi « près d'un château appelé Brambilly ».

C'est là qu'eut lieu la bataille qui porte nom de « Mauron » et qui fut donnée dans l'après-midi du 14 août 1352, et où les Franco-Bretons furent défaits et battus à plate couture.

Racontant la marche des deux troupes, d'Argentré dit : « Faisant leur chemin ils (les Anglo-Bretons de Gautier de Bentley) », se logèrent à Mauron près du château de Brévilly.

Le maréchal d'Offremont ayant appris cela, comme il n'en faisait pas beaucoup de cas, y vint de suite les charger et donner sur eux ; mais ils ne s'en étonnèrent pas et se rangèrent en bataille... »

Dom Morice, t. I, p. 282 et Taillandier, t. IV, p. 244, disent, « Malgré les trêves publiées dans cette province, le roi Jean y envoya l'an 1352, un corps de troupes conduit par Guy de Nesle : sire d'Offremont, maréchal de France, qui sortait de prison. Plusieurs seigneurs Bretons le joignirent, entre autres Jean sire de Rieux, le vicomte de Rohan, Jean de Kergorlai, Sylvestre de Quénehan, le comte de la Marche, Bonabes de Rougé, seigneur de Derval, Yvon de Rougé, les seigneurs de Beaumanoir et de Montauban, Tournemine, Tinténiaac et autres partisans de Charles de Blois (1).

(1) A ce sujet M. de la Borderie dit : « on lui fit une grosse armée (à la duchesse de Penthièvre) recrutée principalement en France, mais où l'on voit aussi beaucoup de Bretons. D'abord, ceux qui servaient l'année précédente, puis encore les Montbourcher, des Ragueneil, des Coëtquen, des Malestroit, Even, Charruel et le sire de Tinténiaac, le frère du sire de Quintin ; les seigneurs de Kergorlay, de Montauban, de Coetmen, etc. bref, depuis la Roche-Derrien nul n'avait vu si belle assemblée de chevalerie bretonne ».

Le chevalier de Bentley, commandant en Bretagne pour le roi d'Angleterre, *s'empara du château de Mauron* près de Saint-Méen.

Le Maréchal, après avoir consulté son armée, résolut de *reprendre Mauron* (il s'agit bien, on le voit, du château de Mauron et non de la ville de Mauron. Quand on dit « Mauron », c'est du château que l'on parle).

Bentley n'avait alors que 300 hommes d'armes et autant d'archers. Le Maréchal en avait beaucoup plus (M. de la Borderie dit que les Anglais avaient 3.000 hommes et les Français 5.000), mais la victoire ne se déclare pas toujours pour le plus grand nombre. Bentley secondé par Tanguy du Châtel, Granier de Cadoudal, Jean de Trésiguidy et quelques autres Bretons, enfonça l'armée du Maréchal et la défit entièrement.

Les Français perdirent en cette journée 13 seigneurs de marque, 140 chevaliers et un grand nombre de gens de pied. Parmi les morts se trouvaient le maréchal de Nesle, le comte de la Marche, le vicomte de Rohan, le sire de Briquebec, le chevalier de Beauvais et le fameux Tinténiaç qui s'était acquis tant de gloire à la bataille des Trente. »

D'Argentré ajoute ce détail : « on combattit vaillamment de part et d'autre et jamais hommes ne s'employèrent mieux et plus courageusement. » *Hist. de Bretagne*. Parmi les morts il faut aussi compter le sire de Montauban, un des héros des Trente et Jean du Plessis, sieur du Plessis en Mauron, qui avait épousé en 1335 Raoulette de Montfort, capitaine de Mauron qui avait embrassé la cause de Charles de Blois, ainsi que Raoul VII de Montfort, son beau-père qui avait été tué au siège de la Roche-Derrien en 1347.

On se rappelle que le château et place de Mauron s'étaient rendus au comte de Montfort en 1341, sous condition. Il paraîtrait que cette reddition ne fut pas effective puisque nous voyons Bentley en faire le siège en 1352 et obligé de s'en emparer. S'il est vrai que Jean du Plessis fut capitaine de Mauron en 1352, comme il est dit dans (Paimpont, p. 120) et nous n'avons aucune raison de suspecter cette affirmation, il est tout naturel que le château de Mauron tint pour Charles de Blois puisque Jean du Plessis en était partisan. C'est peut-être lui qui commandait la garnison en 1341 et 1352, mais nous ne saurions l'affirmer.

Jean du Plessis par son mariage avec Raoulette de Montfort, fille de Raoul et de Aliénor d'Ancenis, morte, selon l'obituaire de

Paimpont, le 3 juin 1334, eut, comme dot de sa femme, la sergenterie féodée de la seigneurie de Gaël, qui depuis lors a toujours été attachée à la terre du Plessis, non du Plessis en Mauron mais du Plessis-Provost en Gaël, uni à celui de Mauron.

On sait que Charles de Blois périt à la bataille d'Auray, le 29 septembre 1364 et que cette victoire débarrassa Jean de Montfort de son compétiteur :

L'année suivante le traité de Guérande lui assurait la couronne ducale, reconnaissait le comté de Penthièvre à la veuve de Charles de Blois, excluait les femmes de la succession de Bretagne tant qu'il y aurait « hoirs mâles descendants de la ligne de Bretagne ».

« Le duc Jean IV ne fut pas longtemps tranquille possesseur de son duché, car les Anglais qui l'entouraient excitèrent un mécontentement universel. Les choses en vinrent au point que les seigneurs Bretons se donnèrent au roi de France et chassèrent leur Duc qui se réfugia en Angleterre. Duguesclin, qui haïssait le Duc, fut nommé connétable de France, le 2 octobre 1370 et reçut ordre de mener des troupes françaises faire la guerre à son pays.

Il vint pour camper à Montfort, mais la place était délabrée. de là il s'avança jusqu'à Gaël, place bien fortifiée et possédant une garnison qui tenait pour le Duc.

Duguesclin en fit le siège et après une vigoureuse résistance, la prit et la démentela (on voit encore qu'il s'agit ici du château).

Il alla ensuite mettre le siège devant le *château de Mauron* qui subit le même sort ; les bâtiments étaient au lieu de Brembilly. Le château de Comper fut aussi considérablement endommagé. » M. Oresye, (*Histoire de Montfort*, p. 137). C'était en 1373.

Moins heureux que Montfort et Comper, Gaël et Mauron ne furent point rebâtis. L'emplacement du château de Gaël se voit encore près de la rivière, et sert aujourd'hui de champ de foire. Mauron est aujourd'hui une prairie.

TROISIÈME PARTIE

LE LIEU DE LA BATAILLE DE MAURON

(14 avril 1352).

Il se dégage de lui-même de ce que nous avons dit et vu ; néanmoins nous devons préciser pour plus de certitude.

Tous les auteurs s'accordent à dire qu'elle eut lieu près du château de Brambilly. « J'ai trouvé, dit M. Piéderrière, la note suivante aux archives du Ferron ; j'ignore sa provenance et sa véracité. « En 1352, Gui de Nesle, seigneur d'Ostremont, maréchal de France donna la bataille à Mauron en Bretagne près du château de Brebily et y fut défait, y perdit la vie et trois mille des siens... le château de Mauron était bien à Brambilly, je parle du château détruit par Duguesclin » (1). M. Piéderrière dit encore : « la tradition porte que le combat de Mauron aurait été livré dans la grande prairie de Lorme ou Lourme et que le château de Brambilly se trouvait au bas sur la petite rivière de Douef, et elle est conforme au récit de d'Argentré... tous les historiens s'accordent à dire qu'elle fut livrée à Brambilly, entre Mauron et Saint-Léry. Le pont, les prairies, les champs situés sur la colline ont encore aujourd'hui cette appellation, mais, plus de bois ni de hautes herbes. Le manoir ou château dont il est fait mention a si bien disparu que *personne* ne peut montrer l'endroit de son emplacement... » Cayol-Delandre (*Le Morbihan*, p. 335) écrit : « De son côté, le parti de Montfort, renforcé de troupes anglaises, commandées par un chef nommé Gaultier de Venteley, venait de s'emparer du château de Mauron. Il s'agissait de le lui enlever.. »

M. de la Borderie, *Histoire de Bretagne* : « Guy de Nesle, informé de la venue de Bentley, n'hésite pas et marche droit à Mauron. A peu de distance de cette ville, il trouve *l'ennemi* près d'un château ou manoir appelé Brambilly. *Là se donna la bataille* dans l'après-midi du 14 août 1352...

(1) M. Bellamy, *Brechelian et Baranton*, ch. XXXI.

Bentley racheta son infériorité numérique par le choix d'une excellente position. Il posta ses troupes sur *une colline*, adossée à un bois, ce qui les empêchait d'être tournés. Il fit descendre de cheval ses hommes d'armes, les plaça au centre de sa ligne de bataille, les flanqua de ses archers, formant ses deux ailes.

Nesles mit aussi à pied ses gens d'armes dont il fit son centre et dont il prit le commandement. Il réserva toutefois un corps de cavalerie commandé par le sire de Hangest pour faire son aile gauche, tandis que sa droite était formée par une autre troupe à pied aux ordres du sire de Hambie et de Beaumanoir.

Les Français chargèrent : la montée de la colline, les grandes herbes dont elle était couverte, les fatiguèrent ; cependant « à l'assemblée » c'est-à-dire quand ils joignirent la ligne des Anglais, ceux-ci reculèrent jusqu'à la lisière du bois. Mais l'aile du sire de Hambie lardée par les flèches des archers de l'aile gauche anglaise, finit par se débander et lâcher pied. Le comte de Bentley renforcé par ces archers qui n'avaient plus d'ennemis devant eux reprit l'offensif contre Guy de Nesle. Et pendant que la cavalerie de Hangest trouvait moyen de renverser et de détruire les archers de l'aile droite anglaise qui lui était opposée dont il tua plus de 600, Bentley attaquant avec le reste de ses forces le centre franco-breton où combattait le maréchal d'Offremont et l'élite de la chevalerie bretonne, parvint après une rude résistance à l'enfoncer ; ce qui détermina la déroute complète des Français sauf le corps d'Hangest qui put battre en retraite sans être entamé.

D'après les chroniques anglaises, les Français perdirent plus de 800 hommes et les Anglais plus de 600, ce fut un beau fait d'armes, mais désastreux pour la cause de Charles de Blois dont les partisans ne purent se remettre sur le pied de guerre avant l'an 1363, pour être définitivement cernés à Auray le 29 septembre 1364 ».

Nous basant sur le récit de M. de la Borderie qui est le plus complet et le plus précis, nous arrivons à déterminer avec certitude le lieu de la bataille de Mauron.

Elle a eu lieu près du château de Brambilly, qui était occupé, en ce jour, par les Anglais, comme on l'a vu. Ceux-ci s'appuyèrent sur le château et la colline de Brambilly, alors, et encore un peu aujourd'hui, couverte de bois et d'ajoncs. Les Français étaient en face, dans la grande prairie de Lourme, d'où il est facile de voir

que Brambilly est le point culminant des environs. Ils y étaient venus, probablement du moins, par le chemin de Ploërmel à Gaël, qui passe devant le Bas-Jagu, traverse Trévay, comme le prouvent de nombreux aveux et comme il est facile de s'en rendre compte, car il y est très visible entre La Barre et ce village, passe au Grétay et arrive à Lourme. Dans cette prairie, il leur était facile de déployer leur cavalerie, ce qu'ils n'auraient pu faire de l'autre côté. Ainsi donc le combat a commencé, d'après nous, sur la rive droite de la Doueff à Brambilly, continué après la défaite de l'atle gauche française dans la prairie de Lourme et terminée en ce même lieu.

Pour s'assurer que la bataille s'est engagée du côté de Brambilly et non dans la prairie de Lourme, il suffit d'examiner le terrain.

L'historien nous dit qu'il y avait une colline et un bois. Or, du côté de Lourme, le terrain est presque droit; on arrive à la ferme sans difficulté, tandis que pour arriver à la hauteur de Brambilly, il faut monter encore beaucoup, et non sans difficulté, surtout alors, puisqu'il y avait des hautes herbes et un bois.

En outre, on dit toujours dans le pays « les soldats de Brambilly » en parlant des vainqueurs. Ce sont eux qui auraient construit les énormes talus qui se trouvaient sur la route de Ploërmel à Guer. Les vainqueurs couchèrent, paraît-il, à la ferme de Lorme. Ils étaient eux-mêmes épuisés et ils ne purent poursuivre les vaincus.

En disant que la bataille de Mauron s'est donnée dans la prairie de Lourme, la tradition ne se trompe pas néanmoins, puisque c'est là qu'a eu lieu le fort de la bataille et l'issue du combat.

Abbé LE CLAIRE.

